

Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais

Jean-Philippe Watbled



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudescreeoles/681>

DOI : [10.4000/etudescreeoles.681](https://doi.org/10.4000/etudescreeoles.681)

ISSN : 2607-8988

Éditeur

Laboratoire Parole et Langage

Référence électronique

Jean-Philippe Watbled, « Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais », *Études créoles* [En ligne], 33 | 2 | 2016, mis en ligne le 27 octobre 2016, consulté le 29 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/etudescreeoles/681> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudescreeoles.681>

Ce document a été généré automatiquement le 29 février 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais

Jean-Philippe Watbled

Introduction

- 1 L'objectif de cette contribution est de montrer que le créole réunionnais¹ se démarque assez nettement des autres créoles à base française sur le plan morphosyntaxique². La différence concerne deux points principaux : le réunionnais possède d'une part une flexion verbale, dont l'importance est souvent minimisée ou ignorée, et d'autre part une particule préverbale caractéristique, /i/, dont il convient de déterminer le rôle grammatical exact. En particulier, on se demandera si cette particule a une valeur sémantique (plus précisément : aspectuo-temporelle ou modale), ou si elle joue un rôle purement syntaxique dans la structuration et l'organisation de la phrase³.

1. Expression grammaticale du temps, de l'aspect et de la modalité

- 2 *A priori*, on peut envisager les moyens suivants d'expression grammaticale du temps, de l'aspect et de la modalité :
- la flexion verbale ;
 - l'auxiliation et, plus généralement, l'emploi de verbes aspectuels ou modaux spécialisés ;
 - l'emploi de particules invariables.
- 3 Bon nombre de créoles ont recours exclusivement à des particules préverbaux invariables⁴. Or le créole réunionnais ne possède que deux particules préverbaux : /te/ et /i/, tandis qu'il dispose d'une flexion verbale, ainsi que d'auxiliaires, connaissant eux-mêmes la flexion⁵.

- 4 Certains linguistes ont tendance à faire de l'absence de flexion – verbale et autre – un trait typologique des langues créoles. C'est sans doute l'une des raisons qui font que le créole réunionnais a toujours été l'objet de débats au sujet de la flexion⁶, dont on répugne parfois à reconnaître l'existence dans cette langue, ou que l'on a tendance à réserver (à tort) à ses variétés dites acrolectales ou « francisées »⁷.
- 5 Ce débat n'ayant de sens qu'au sein d'un cadre théorique donné, je vais d'abord proposer quelques définitions.
- 6 Il y a *flexion* quand la structure morphologique du mot est affectée par l'attribution de propriétés grammaticales, dans le sens où les modifications morphologiques que ce mot subit servent de marqueurs aux propriétés grammaticales en question. Un *auxiliaire* est un verbe spécialisé dans l'expression grammaticale du temps, de l'aspect ou de la modalité, ou encore de la voix, identifiable par des propriétés spécifiques le distinguant des verbes non auxiliaires. Dans une langue connaissant la flexion verbale, les auxiliaires sont normalement eux-mêmes sujets à la flexion. Une *particule* est une forme non verbale invariable⁸, également spécialisée dans l'expression grammaticale du temps, de l'aspect ou de la modalité.
- 7 Une fois ces définitions posées, il est possible de démontrer qu'il existe en créole réunionnais une flexion non négligeable, ainsi qu'une subdivision entre formes verbales tensées, c'est-à-dire possédant un temps flexionnel⁹, et formes verbales non tensées¹⁰, en l'occurrence infinitif et participe. Cette bipartition va permettre d'éclairer le fonctionnement de la particule préverbale /i/.

2. La flexion verbale

- 8 Examinons les données¹¹. Je commencerai par la flexion d'un verbe régulier comme /mãž/ (« manger »)¹². Ce verbe possède quatre formes tensées¹³ : le présent (non marqué) /mãž/, l'imparfait /mãže/, le futur /mãžra/, le conditionnel /mãžre/, ainsi qu'une forme non tensée : /mãže/¹⁴. Il est à noter que cette forme non tensée /mãže/ est homophone de l'imparfait. Voici des exemples :

(1)	présent :	/zot i mãž kabri/ ¹⁵ (« ils mangent du cabri ») ;
(2)	imparfait :	/zot i mãže kabri/ (« ils mangeaient du cabri ») ;
(3)	futur :	/si zot i travaj pa zot i mãžra pa/ (« s'ils ne travaillent pas, ils ne mangeront pas ») ¹⁶ ;
(4)	conditionnel :	/zot i mãžre bjē ē salad/ (« ils mangeraient bien une salade ») ;
(5)	infinitif :	/kosa zot va mãže/ (« que mangerez-vous ? ») ;
(6)	participe :	/kosa zot la mãže/ (« qu'avez-vous mangé ? »).

- 9 Il est clair que du point de vue formel, l'observation du paradigme flexionnel permet de poser une base verbale invariante /mãž/, et par conséquent tous les segments qui

s'ajoutent à cette base devront être considérés comme des morphèmes flexionnels, ou flexifs¹⁷. On peut dégager les flexifs suivants :

- le flexif d'imparfait /-e/, dans /mãž-e/¹⁸ ;
- le flexif de futur /-ra/, dans /mãž-ra/ ;
- le flexif de conditionnel /-r-e/, dans /mãž-r-e/ ;
- le flexif /-e/, propre à la forme non tendue, dans /mãž-e/¹⁹.

- 10 Le flexif de conditionnel est analysable comme une combinaison constituée de /-r-/, allomorphe du marqueur de futur /-ra/, et du marqueur d'imparfait /-e/²⁰.
- 11 Il est manifeste que les formes du verbe réunionnais régulier sont directement héritées de celles du verbe français, plus précisément de la troisième personne du singulier²¹ pour les formes tendues (*mange* > /mãž/, *mangeait* > /mãže/, *mangera* > /mãžra/, *mangerait* > /mãžre/), et de l'infinitif/participe passé pour la forme non tendue (*manger*, *mangé* > /mãže/).
- 12 Du point de vue syntaxique, on observe dans les exemples (1, 2, 3, 4) ci-dessus la présence obligatoire de la particule préverbale /i/ avant les formes tendues du verbe /mãž/. En revanche, le /i/ n'apparaît jamais avant les auxiliaires /va/ et /la/²², comme en (5, 6).
- 13 L'emploi de la forme fléchie d'imparfait (/mãž-e/) est en concurrence avec celui de la particule préverbale /te/ :
- (7) /zot te (i)²³ mãž kabri/ (« ils mangeaient du cabri »).
- 14 Cette particule /te/ exprime le passé imperfectif²⁴, tout comme le flexif /-e/ (cf. /zot i mãž-e kabri/); la valeur sémantique du flexif /-e/ (forme tendue) et celle de la particule /te/ étant parfaitement identiques, nous pouvons parler d'imparfait dans les deux cas : flexionnel dans /zot i mãže/ (« ils mangeaient ») et périphrastique dans /zot te (i) mãž/ (*id.*).
- 15 Pour presque tous les verbes autres que /le/ (« être ») et /la/ (« avoir »), l'imparfait flexionnel est caractéristique des variétés de créole plus proches du français, alors que l'imparfait périphrastique est nettement plus courant et seul possible, semble-t-il, en créole dit basilectal.
- 16 Dans /zot te (i) mãž kabri/, on a dans l'ordre, après le sujet : la particule préverbale /te/²⁵, la particule préverbale /i/ (facultativement, alors qu'elle est obligatoire avant l'imparfait flexionnel : /zot i mãže kabri/), et la forme de présent ; c'est en effet la même forme invariante /mãž/²⁶ que l'on trouve au présent et à l'imparfait périphrastique, que l'on ait ou non un complément à droite du verbe :
- (8) /zot i mãž kabri/ (« ils mangent du cabri ») ;
- (9) /zot i mãž/ (« ils mangent ») ;
- (10) /zot te (i) mãž kabri/ (« ils mangeaient du cabri ») ;
- (11) /zot te (i) mãž/ (« ils mangeaient »).
- 17 En revanche, dans les exemples ci-dessous, on observe pour la forme non tendue une alternance entre une variante longue (/mãže/) et une variante courte, tronquée (/mãž/) :
- 18 (12) /zot i sava mãže/ (« ils vont manger ») ;
- (13) /zot i sava mãž kabri/ (« ils vont manger du cabri ») ;
- (14) /kosa zot la mãže/ (« qu'ont-ils mangé ? ») ;
- (15) /zot la mãž kabri/ (« ils ont mangé du cabri »).

- 19 La variante courte apparaît avant un complément placé à sa droite dans le même groupe rythmique²⁷, mais cette alternance n'affecte que la forme non tendée (infinitif/participe).
- 20 Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que le flexif /-e/ de la forme non tendée /mãže/ s'efface avant un complément dans les exemples ci-dessus, alors que le flexif homophone /-e/ de l'imparfait flexionnel, forme tendée, est quant à lui non effaçable :
(16) /zot i mãže/ (« ils mangeaient ») ;
(17) /zot i mãže kabri/ (« ils mangeaient du cabri »).
- 21 Il est donc crucial de poser deux flexifs /-e/ homophones : l'un est le marqueur des formes non tendées qui subissent la troncation, comme le montrent les exemples (12, 13, 14, 15) ; l'autre est le marqueur de l'imparfait, qui ne subit pas la troncation²⁸, comme le montrent les exemples (16, 17). Cette importante différence morphosyntaxique suffit à justifier la distinction entre deux /-e/, malgré leur homophonie.
- 22 La confrontation avec certains verbes irréguliers confirme la validité de l'analyse, comme l'atteste le verbe /vø/ (« vouloir »), par exemple :
(18) /zot te (i) vø laržã/ (« ils voulaient l'argent ») ;
(19) /zot i vule laržã/ (*id.*) ;
(20) /zot va vulwar laržã/ (« ils voudront l'argent ») ;
(21) /zot la vuly laržã/ (« ils ont voulu l'argent »).
- 23 La forme de présent (/mãž/) a comme homologue /vø/ ; la forme d'imparfait flexionnel (/mãže/) a comme homologue /vule/ ; enfin, la forme non tendée, qu'elle soit longue (/mãže/), ou courte (tronquée : /mãž/), a comme homologues (a) /vulwar/ et (b) /vuly/²⁹, selon la catégorie flexionnelle sous-jacente (infinitif et participe, respectivement).
- 24 Le verbe /vø/ révèle donc que l'on a en réalité au niveau catégoriel non pas une seule forme non tendée, mais deux, ce qui va dans le sens de l'existence d'un système flexionnel élaboré en créole réunionnais. Cela implique que les verbes réguliers comme /mãž/ connaissent le syncrétisme entre infinitif et participe (forme unique /mãže/), exactement comme en français oral.

3. L'auxiliation

3.1 Antériorité

- 25 Après la flexion verbale et la particule préverbale /te/, on a comme expression aspectuo-temporelle l'auxiliaire /la/ (« avoir ») :
(22) /kosa zot la mãže/ (« qu'ont-ils mangé ? »).
- 26 Cet auxiliaire, qui est incompatible avec le /i/³⁰, possède une flexion complète (voir *infra*). Il exprime l'antériorité associée à l'aspect perfectif, en opposition avec l'imparfait (préverbal ou flexionnel), qui exprime le passé imperfectif.

3.2. Futurité

- 27 Passons à l'expression périphrastique du futur. Au futur flexionnel (flexif /-ra/ : voir *supra*) s'ajoutent deux auxiliaires de renvoi à l'avenir :

- /va/, qui n'existe que sous la forme tensée de présent flexionnel³¹ ;
 - /sa(va)/, qui connaît plusieurs variantes (indépendantes du contexte morphosyntaxique) : /sava/, /saa/, /sar/, /sa/, et qui existe aussi à l'imparfait : /ale/ pour l'imparfait flexionnel, et /te (i) sa(va)/ pour l'imparfait périphrastique.

28 Exemples :

- (23) /zot va mǎž rugaj la mory/ (« ils mangeront du rougail de morue ») ;
 (24) /zot i sa mǎž rugaj la mory/ (« ils vont manger du rougail de morue ») ;
 (25) /zot i alé mǎž rugaj la mory/ (« ils allaient manger du rougail de morue »).
 (26) /zot te (i) sa mǎž rugaj la mory/ (*id.*).

29 L'auxiliaire /va/ peut se présenter sous la variante abrégée /a/ amalgamée à certains pronoms sujets à finale vocalique³². C'est ainsi, par exemple, que la séquence /mwě/ (première personne du singulier) + /va/ donne la forme contractée /ma/ :

- (27) /ma mǎž rugaj la mory/³³ (« je mangerai du rougail de morue »).

30 Pour la majorité des verbes, mais pas tous – en tout cas pas pour /le/ (« être »), /la/ (« avoir ») et quelques autres –, l'expression du futur avec /va/ est nettement préférée au futur flexionnel sauf lorsque l'énoncé est négatif, contexte dans lequel le futur flexionnel est mieux accepté³⁴ :

- (28) /le syr zot i mǎžra pa rugaj la mory/³⁵
 (« c'est sûr qu'ils ne mangeront pas de rougail de morue »).

31 Les verbes /le/ et /la/ acceptent quant à eux aussi facilement l'une ou l'autre expression :

- (29) /zot i sra kōtǎ/ (« ils seront contents ») ;
 (30) /zot va et kōtǎ/ (*id.*) ;
 (31) /zot nora ě grǎ kaz/ (« ils auront une grande maison »).

32 Le verbe impersonnel /fo/ (« falloir ») accepte également le futur flexionnel, même dans un énoncé assertif :

- (32) /i fodra bjě ale travaj/ (« il faudra bien aller travailler »).

33 Pour tout verbe, le futur flexionnel, même sans négation, est apte à exprimer une injonction :

- (33) /u fra sak mi di au/ (« tu feras ce que je te dis »).

34 En cas de certitude concernant l'avenir, le futur flexionnel peut aussi s'employer sans négation :

- (34) /le syr zot i fra sa dōmě/ (« c'est sûr qu'ils feront ça demain »).

35 Observons aussi que /va/ n'est jamais précédé de /i/, alors que /sa(va)/ l'est systématiquement, tout comme le futur flexionnel :

- (35) /zot va et malad/ (« ils seront malades ») ;
 (36) /zot i sra malad/ (*id.*) ;
 (37) /zot i sa et malad/ (« ils vont être malades »).

36 On relève finalement trois expressions du renvoi à l'avenir : le flexif /-ra/ ; l'auxiliaire /va/ ; l'auxiliaire /sa(va)/. Les formes /va/ et /sa(va)/ sont deux unités distinctes ; en effet, elles n'ont ni les mêmes propriétés flexionnelles, ni les mêmes propriétés syntaxiques : /va/ n'existe que sous cette forme de présent flexionnel et n'est jamais précédé de /i/, alors que /sa(va)/ existe aussi à l'imparfait (flexionnel ou périphrastique : voir *supra*) et qu'il est précédé de /i/.

- 37 Le sémantisme de /va/ et celui de /sa(va)/ sont distincts : /va/ exprime la futurité sans imminence par rapport au moment de l'énonciation ; /sa(va)/, dont la valeur première est le déplacement spatial (« aller »), exprime l'imminence, que ce soit par rapport au moment de l'énonciation ou à un repère passé.
- 38 Mais le point le plus important est que l'auxiliaire /va/ exprime exactement le même type de renvoi à l'avenir que le marqueur flexionnel /-ra/. Ainsi les énoncés (35, 36) ci-dessus sont strictement équivalents sur le plan sémantique. De ce point de vue, il convient de regrouper /va/ et le futur flexionnel en /-ra/, qui s'opposent ensemble à /sa(va)/, lequel exprime l'imminence, alors que cette composante est absente du sémantisme de /va/ et du futur flexionnel. Notons enfin que de toutes les unités verbales, seul /va/ fonctionne exclusivement comme auxiliaire.

4. Distinction entre auxiliaires et particules préverbales : critères distributionnels

- 39 Les définitions données en préambule permettent en principe de distinguer les auxiliaires et les particules préverbales. Cette distinction est confirmée par des critères distributionnels, ce qui est important : en effet, dans la mesure où /va/ n'existe que sous cette forme unique (voir *supra*), on pourrait *a priori* hésiter pour cette unité entre le statut d'auxiliaire (sous forme tensée non marquée) et celui de particule invariable.
- 40 Contrairement aux auxiliaires, les particules préverbales /te/ et /i/ ne peuvent pas être séparées des verbes auxquels elles sont reliées, que ce soit par la négation ou par un quelconque autre élément :
- (38) /zot i dor pa/ (« ils ne dorment pas ») ;
 (39) /zot la pa dormi/ (« ils n'ont pas dormi ») ;
 (40) /zot te (i) dor pa/ (« ils ne dormaient pas ») ;
 (41) /u va pa fe sa/ (« tu ne feras pas ça » / « tu ne vas pas faire ça ») ;
 (42) /zot te (i) sava pa mǎž la/ (« ils n'allaient pas manger là »).
- 41 Alors que la négation /pa/ sépare l'auxiliaire et le verbe suivant en (39, 41, 42), elle ne peut pas s'insérer entre la particule préverbale et le verbe en (38, 40, 42).
- 42 Dans ces exemples, la distribution de la négation se ramène à une règle simple : elle est placée après le verbe à forme tensée : /dor/ en (38, 40), /la/ en (39), /va/ en (41), /sava/ en (42). Par ailleurs, les particules préverbales /te/ et /i/ sont suivies de formes verbales tensées, alors que les auxiliaires régissent des formes verbales non tensées, ce qui constitue une autre différence³⁶.
- 43 Deux points importants découlent de ces observations. Le premier est que les particules et les auxiliaires appartiennent à des paradigmes différents ; ainsi, l'hypothèse de l'appartenance de /i/ et /la/ (par exemple) à une même série est invalidée. Le second est que /va/ est bien un auxiliaire, malgré une flexion limitée à la forme tensée de présent : le test de la place de la négation est à cet égard crucial, car les définitions ne suffisent pas en cas de forte défektivité.

5. Les verbes « être » et « avoir »

44 Nous allons maintenant examiner la syntaxe des deux verbes qui ont apparemment les comportements les plus idiosyncratiques : /le/ (« être ») et /la/ (« avoir »). Ces idiosyncrasies vont nous fournir des indices majeurs du fonctionnement profond de la langue.

5.1. Le verbe « être »

45 Le verbe copule /le/ (« être ») possède quatre formes tensées, qui sont : le présent /l-e/, l'imparfait /l-et-e/, le futur /s-ra/ et le conditionnel /s-r-e/, ainsi que deux formes non tensées : l'infinitif /et/ et le participe /et-e/³⁷. Voici des exemples avec les formes tensées :

- (43) /zot le malad/ (« ils sont malades ») ;
- (44) /zot lete malad/ (« ils étaient malades ») ;
- (45) /zot i sra malad/ (« ils seront malades ») ;
- (46) /zot i sre malad/ (« ils seraient malades »).

46 Le radical de ce verbe connaît la supplétion, avec d'une part les deux allomorphes /e-/ et /et-/, et d'autre part la forme /s-/. Il est à noter aussi que l'imparfait /l-et-e/ possède une forme réduite /t-e/ : /zot te malad/³⁸. Contrairement à ce qui se passe pour les autres verbes, l'imparfait flexionnel du verbe /le/ est presque toujours le seul possible et son futur flexionnel /sra/ est tout à fait courant, même s'il est en concurrence avec /...va et.../ : voir (35, 36) *supra*.

47 Je postule par ailleurs un préfixe /l-/, qui signale que dans les formes /l-e/ et /l-et-e/ l'on a affaire à une forme tensée non future³⁹ : nous verrons plus loin l'importance de cette hypothèse. Notons dès maintenant que les formes non tensées de /le/ (l'infinitif /et/ et le participe /ete/) ne sont justement pas préfixées :

- (47) /zot va et malad/ (« ils seront malades ») ;
- (48) /zot la ete malad jer/ (« ils ont été malades hier »).

5.2. Le verbe « avoir »

48 Passons au verbe /la/ (« avoir »), qui fonctionne d'une manière proche de /le/. Nous nous concentrerons ici surtout sur son emploi comme auxiliaire, qui suffit à la démonstration⁴⁰.

49 Ce verbe possède quatre formes tensées : le présent /l-a/, l'imparfait /l-av-e/⁴¹, le futur /n-o-ra/ et le conditionnel /n-o-r-e/⁴², et deux formes non tensées : l'infinitif /a(v)-war/ et le participe /y/⁴³.

50 Voici des exemples avec les formes tensées :

- (49) /kosa zot la mǎže/ (« qu'ont-ils mangé ? ») ;
- (50) /kosa zot lave mǎže/ (« qu'avaient-ils mangé ? ») ;
- (51) /ĕkjet pa zot nora fini avā u ariv/
(« ne t'inquiète pas, ils auront fini avant que tu arrives ») ;
- (52) /zot nore pa di sa/ (« ils n'auraient pas dit ça »).

51 Cet auxiliaire régit la forme participiale du verbe suivant. Tout comme celui de /le/, le radical de /la/ connaît la supplétion, avec d'une part les allomorphes /a/ (comme dans

/l-a/), /av-/ (comme dans /l-av-e/), et d'autre part /o-/ avant le morphème de futur/conditionnel (/n-o-ra/, /n-o-r-e/).

- 52 Comme pour /le/, je postule une préfixation, avec /l-/ pour une forme tensée non future⁴⁴, et /n-/ ou /l-/ (en variation) pour une forme tensée de futur/conditionnel, alors que le verbe /le/ n'a pas de préfixe au futur/conditionnel (voir *supra*).
- 53 Pour ce qui est des formes non tensées, voici deux exemples dans lesquels elles ne sont pas auxiliaires :
- (53) /i fo travaj pu a(v)war laržã/ (« il faut travailler pour avoir de l'argent ») ;
 (54) /li la y pør/ (« il a eu peur »).
- 54 À nouveau, comme pour le verbe /le/, les formes non tensées (/a(v)-war/, /y/) ne sont pas préfixées, ce qui est en accord avec mon hypothèse.
- 55 L'auxiliaire /la/ peut être lui-même suivi de l'auxiliaire /fin(i)/ :
- (55) /zot la fin bwar/ (« ils ont déjà bu ») ;
 (56) /zot la fin dāse/ (« ils ont déjà dansé »).
- 56 Cette forme /fin(i)/ exprime l'existence de l'occurrence de l'événement dans une période ayant commencé avant un repère (le moment de l'énonciation dans les deux exemples ci-dessus), en même temps que le positionnement mental de l'énonciateur au-delà de la borne droite de l'événement⁴⁵. Il peut s'y ajouter une valeur expérientielle due au contexte :
- (57) /zot la fin aprān koz morisjẽ/ (« ils ont appris à parler mauricien »).
- 57 L'auxiliaire /fin(i)/ peut suivre toutes les formes tensées de l'auxiliaire de l'antériorité perfective, le présent comme dans les exemples déjà donnés, mais aussi les autres :
- (58) /zot (le)te fin dāse/ (« ils avaient déjà dansé ») ;
 (59) /zot i sra fin dāse/ ~ /zot nora fin dāse/ (« ils auront déjà dansé ») ;
 (60) /zot i sre fin dāse/ ~ /zot nore (te) fin dāse/ (« ils auraient déjà dansé »)⁴⁶.
- 58 On a l'imparfait de l'auxiliaire en (58), son futur en (59) et son conditionnel en (60). On peut faire deux observations concernant l'auxiliaire tensé qui précède /fin(i)/ (ce dernier étant lui-même employé comme auxiliaire) : en (58), on a l'imparfait de /le/ (/le)te/), et non celui de /la/ ; en (59, 60), au futur et au conditionnel, /la/ et /le/ alternent librement (/sra/ ~ /nora/, /sre/ ~ /nore/). Nous allons voir ci-après l'importance de cette alternance à propos de /i/.

6. L'épineuse question du /i/

- 59 Nous abordons maintenant la question cruciale de la valeur de /i/ : cette valeur est-elle sémantique (temporelle et/ou aspectuelle) ou syntaxique ? Les exemples suivants invalident l'hypothèse temporelle :
- (61) /zot i dor/ (« ils dorment ») ;
 (62) /zot i dorme/, /zot te (i) dor/ (« ils dormaient ») ;
 (63) /zot i fra pa sa/ (« ils ne feront pas ça »).
- 60 Dans ces trois exemples, on a en effet le /i/, avec référence au présent, au passé et au futur, respectivement : il est clair que l'attribution de la valeur de présent ne tient pas et, plus généralement, que /i/ n'est associé à aucun temps en particulier. On pourrait

alors être tenté de penser qu'il exprime l'aspect imperfectif, en opposition avec l'auxiliaire /la/, qui exprime effectivement le passé perfectif :

(64) /zot te i peš dā la rivjer/ (« ils pêchaient dans la rivière ») ;

(65) /zot la peš dā la rivjer/ (« ils ont pêché dans la rivière »).

61 Mais dans ce cas, on est amené à se demander pourquoi on n'a pas de /i/ dans l'énoncé suivant, qui est pourtant imperfectif :

(66) /zot le malad/ (« ils sont malades »).

62 En réalité, en (64), c'est tout simplement la particule préverbale /te/ qui exprime l'imperfectif (associé au renvoi au passé), et non le /i/. En outre, si /i/ avait une valeur aspectuelle, on se demanderait comment expliquer sa distribution dans le cas des références au futur :

(67) /zot va et ã koler/ (« ils seront en colère ») ;

(68) /zot i sra ã koler/ (*id.*) ;

(69) /zot i sava et ã koler/ (« ils vont être en colère »).

63 La référence à l'avenir se combine avec l'aspect non-imminent en (67, 68) et avec l'aspect imminent en (69). Ces expressions de référence au futur sont la preuve la plus nette que la valeur de /i/ n'est pas aspectuelle : on voit bien que ce n'est pas l'imminence ou la non-imminence qui est ici la ligne de partage, puisque les exemples (67) et (68) sont sémantiquement équivalents et s'opposent de ce point de vue à (69), tandis que le /i/ est interdit en (67), mais requis en (68) et (69). Il est clair que la piste sémantique doit être abandonnée.

7. Marqueur prédicatif

64 Il ressort de l'examen qu'il vaut mieux postuler que le /i/ joue le rôle syntaxique de marqueur prédicatif⁴⁷ d'une proposition tensée. Dans cette hypothèse syntaxique, le /i/ possède les propriétés suivantes : il joue un rôle démarcatif en séparant le sujet du prédicat ; il signale que le syntagme prédicatif est tensé ; il indique que ce qui est à sa gauche est le sujet d'une proposition finie.

65 Ainsi, par exemple, la phrase /zot i dor pa/ s'analysera comme suit : [zot] [[i dor] [pa]], avec d'un côté le sujet, /zot/, et de l'autre le prédicat, /i dor pa/, ce dernier pouvant être défini classiquement comme ce qui est dit du sujet : ici, /i dor pa/ est dit du sujet /zot/.

66 Voyons à présent dans quels cas on n'a pas la particule préverbale /i/, alors qu'elle serait attendue en vertu des principes que nous venons de poser, ce qui pourrait sembler problématique.

67 Je commencerai par les effacements après une autre voyelle, comme après le pronom personnel /li/ (troisième personne du singulier), en raison de la finale vocalique /i/ de celui-ci :

(70) /li dās/ (« il/elle danse »).

68 Après les pronoms /(v)u/⁴⁸ (deuxième personne du singulier) et /nu/ (première personne du pluriel), l'effacement est fréquent, mais on observe une variation entre effacement et contraction :

(71) /u dās/ ~ /vi dās/ ~ /wi dās/ (« tu dances ») ; /nu dās/ ~ /ni dās/ (« nous dansons »).

- 69 Les formes /vi/, /wi/, /ni/ résultent des règles suivantes : /vu + i/ → /vi/ ; /u + i/ → /wi/ ; /nu + i/ → /ni/. Le pronom /mwē/ (première personne du singulier) et le /i/ s'amalgament :
- (72) /mi dās/ (« je danse »).
- 70 La règle est dans ce cas : /mwē/ + i/ → /mi/.
- 71 Mais après un pronom personnel à finale consonantique, le /i/ se maintient :
- (73) /el i dās/ (« elle danse ») ; /zot i dās/ (« vous dansez/ils dansent »).
- 72 Les quelques cas de non-occurrence de /i/ que nous venons d'observer (/li dās/, /u dās/) relèvent manifestement de conditionnements phonologiques : syntaxiquement, le /i/ est requis, et il est effacé dans certains contextes par des règles de sandhi externe⁴⁹.
- 73 Examinons maintenant les cas de non-occurrence de /i/ qui n'ont rien à voir avec la phonologie. Le /i/ est absent avant les formes de /le/ commençant par /l-/ et toutes les formes tensées de /la/ :
- (74) /mwē le kōtā/⁵⁰ (« je suis content ») ;
- (75) /zot le kōtā/ (« ils sont contents ») ;
- (76) /zot la fin dāse/ (« ils ont déjà dansé »).
- 74 Notons que l'on retrouve le /i/ avant le verbe « être » au futur ou au conditionnel :
- (77) /zot i sra kōtā/ (« ils seront contents ») ; /zot i sre kōtā/ (« ils seraient contents »).
- 75 Je propose l'hypothèse explicative suivante : le /i/ est interdit avant le préfixe /l-/ ou /n-/ des verbes « être » et « avoir ». La raison profonde est à mon sens celle-ci : les préfixes en question assurent la même fonction de marqueur prédicatif de proposition tensée que /i/, qui serait alors redondant⁵¹. C'est pourquoi l'on a /i/ avant le futur et le conditionnel du verbe « être » : dans ce contexte, ce verbe n'a pas de préfixe⁵².
- 76 On comprend mieux l'illusion qui pourrait laisser penser à tort que /i/ et /la/ s'opposent au sein d'un même paradigme. Je renvoie à des exemples déjà donnés :
- (38) /zot i dor pa/ (« ils ne dorment pas ») ;
- (39) /zot la pa dormi/ (« ils n'ont pas dormi »).
- 77 En fait, l'absence de /i/ au passé perfectif est due non au sémantisme de l'auxiliaire, mais au préfixe de ce dernier. Cette analyse est confirmée par la variation observée dans des exemples présentés plus haut, et que je reproduis ici :
- 78 (59) /zot i sra fin dāse/ ~ /zot nora fin dāse/ (« ils auront déjà dansé ») ;
- (60) /zot i sre fin dāse/ ~ /zot nore (te) fin dāse/ (« ils auraient déjà dansé »).
- 79 On a là des couples de paraphrases parfaites, et pourtant dans un cas on a /i/, quand l'auxiliaire n'est pas préfixé, et dans l'autre on ne l'a pas, avant un préfixe assurant la même fonction que lui. Les règles posées rendent parfaitement compte de la distribution de /i/, qui ne véhicule donc manifestement ni une valeur aspectuelle ni une valeur temporelle.
- 80 Le cas suivant est l'absence du /i/ avant l'auxiliaire /va/, comme dans cet exemple :
- (78) /zot va di sak zot i vø/ (« ils diront ce qu'ils voudront »).
- 81 Cet auxiliaire /va/ ne possède pas de préfixe ni d'autre élément signalant sa valeur tensée, et pourtant il n'est jamais précédé de /i/⁵³. Je propose l'explication suivante : comme /va/ existe sous une forme unique et tensée (le présent flexionnel), et qu'il est donc toujours, de manière inhérente, associé au temps (au sens formel), il rend le /i/

inutile, puisque par lui-même il signale que la prédication est nécessairement tensée. Par son invariance et son caractère toujours tensé, /va/ cumule plusieurs rôles : auxiliaire de futurité, indice du caractère tensé du prédicat, marqueur prédicatif.

- 82 Il existe un dernier cas de non-occurrence de /i/, optionnellement cette fois, après la particule préverbale /te/ :
- (79) /zot te (i) dās/ (« ils dansaient »).
- 83 L'explication est simple : en dehors de /i/, /te/ est la seule particule préverbale du créole réunionnais ; exprimant le temps (en l'occurrence, l'imparfait) à gauche du verbe, /te/ signale (comme /i/) le caractère tensé de la prédication et il sert par lui-même de frontière entre le sujet et le prédicat : on peut donc se passer optionnellement de /i/ dans ce cas, puisque /te/ est apte à cumuler l'expression de l'imparfait et le rôle de marqueur prédicatif⁵⁴.
- 84 Finalement, les différents cas de non-occurrence de /i/ se ramènent soit à des effacements par des règles de sandhi, soit à l'application d'un principe d'économie morphosyntaxique consistant à éviter ou à bloquer toute redondance.

8. Conclusion

- 85 L'analyse que j'ai proposée du système verbal du créole réunionnais révèle la liaison forte entre, d'une part, la flexion verbale et sa bipartition entre formes tensées et formes non tensées et, d'autre part, le fonctionnement du /i/. Ce /i/ signale le prédicat, ainsi que le caractère tensé de la prédication dans laquelle il apparaît, en étant placé en tête du prédicat et en étant attaché au verbe tensé de la proposition.
- 86 L'examen des données et les hypothèses proposées révèlent que les langues créoles n'entrent pas toutes dans le même moule typologique, qu'elles aient ou non une origine commune. Plutôt que de se mettre en quête de propriétés générales invariantes ou dominantes des créoles, sans doute vaut-il mieux les considérer comme les autres langues, les comparer entre elles, mais aussi les comparer avec des langues non créoles. Il n'y a là rien que de très normal, si les créoles n'ont comme principales particularités que les conditions sociales et historiques de leur genèse. S'il existe bien des principes organisateurs récurrents observables dans les différentes langues de la planète, il n'en reste pas moins que chacune, créole ou non, possède sa propre dynamique interne qu'il convient de mettre au jour. C'est ce que j'ai essayé de contribuer à faire ici pour le créole réunionnais.

BIBLIOGRAPHIE

Baker, Philip (1972) *Kreol, A Description of Mauritian Creole*, Londres: C. Hurst & Company.

Caïd, Leïla (2000) *Étude comparée des systèmes verbaux en créole réunionnais et mauricien*, Lille : Atelier national de reproduction des thèses.

- Cellier, Pierre (1985) *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de la Réunion.
- Chaudenson, Robert (1974) *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris : Champion.
- Chaudenson, Robert (2003) *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris : L'Harmattan.
- Corne, Christian (1977) *Seychelles Creole Grammar*, Tübingen: TBL Verlag Gunter Narr.
- Corne, Christian (1999) *From French to Creole. The development of new vernaculars in the French colonial world*, Londres : University of Westminster Press.
- Corne, Christian & Moorghen, Pierre-Marie (1978) « Proto-créole et liens génétiques dans l'Océan Indien », *Langue française*, vol. 37, n° 1, p. 60-75.
- Damoiseau, Robert (2012) *Syntaxe créole comparée : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Haïti*, Paris : Karthala.
- Holm, John (1989) *Pidgins and Creoles*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Michaelis, Susanne (1993) *Temps et aspect en créole seychellois : valeurs et interférences*, Hambourg : Buske.
- Michaelis, Susanne (2001) « The fate of subject pronouns : Evidence from creole and non-creole languages », in Neumann-Holzschuh Ingrid & Schneider Edgar W. (éd.), *Degrees of Restructuring in Creole Languages*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, p. 163-184.
- Mufwene, Salikoko S. (2005) *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, Paris : L'Harmattan.
- Ramassamy, Ginette (1985) *Syntaxe du créole réunionnais. Analyse de corpus d'unilingues créolophones*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris V Sorbonne, 405 p.
- Staudacher-Valliamée, Gillette (2004) *Grammaire du créole réunionnais*, Paris : SEDES.
- Véronique, Daniel (2001) « Temps, Aspect et Mode en mauricien », *L'information grammaticale*, vol. 89, n° 1, p. 38-42.
- Watbled, Jean-Philippe (2013a) « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques », in Pourchez, Laurence (dir.), *Créolité, créolisation : regards croisés*, Paris : Éditions des archives contemporaines, p. 79-96.
- Watbled, Jean-Philippe (2013b) « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien », *Travaux du CLAIX*, revue de l'université de Provence, n° 24, *Contacts de langues, langues en contact*, p. 229-252.

NOTES

1. Comme toutes les langues, le créole réunionnais connaît une forte variation, et l'étude que je présente s'applique à une variété du nord de l'île (Saint-Denis et ses environs) que l'on peut qualifier de créole standard, mais de toute façon les différences avec les autres variétés sont sans conséquence pour ce qui nous concerne ici.

Les énoncés cités le seront entre barres obliques et en graphie phonémique. J'ai recours aux symboles de l'Alphabet Phonétique International (A.P.I.) pour tous les phonèmes sauf les chuintantes, que je note /š/, /ž/ pour des raisons pratiques de proximité phonétique et phonologique avec les sifflantes /s/, /z/. Par ailleurs, il existe deux systèmes en créole réunionnais : l'un, maximal, comprenant les chuintantes /š/, /ž/ et les voyelles antérieures arrondies /y/, /ø/, et l'autre, minimal, dans lequel les chuintantes sont confondues avec les

sifflantes /s/, /z/, et les voyelles antérieures arrondies sont confondues avec les non-arrondies /i/, /e/ (certains /ø/ donnant aussi /o/). J'ai choisi ici de transcrire les exemples en système maximal (ce qui n'a aucune incidence sur l'argumentation grammaticale) : on peut en effet plus facilement lire les énoncés en système minimal à partir d'une transcription en système maximal que l'inverse.

2. Sur les créoles en général, on pourra consulter (entre autres) Chaudenson (2003) et Mufwene (2005).

3. Pour une présentation générale de la question du /i/ dans les créoles de l'océan Indien, voir Corne & Moorghen (1978, 63-70). Pour des études plus récentes centrées sur le créole réunionnais, voir Watbled (2013a ; 2013b).

4. C'est le cas du mauricien et du seychellois, par exemple, pour ne parler que des créoles voisins du réunionnais dans le sud-ouest de l'océan Indien : voir, par exemple, Baker (1972) pour le mauricien et Corne (1977) pour le seychellois.

5. La suite de ce travail montrera, je l'espère, que la morphosyntaxe du créole réunionnais requiert un examen très attentif et minutieux, car elle est particulièrement complexe en dépit des apparences.

6. Une remarque est nécessaire afin d'éviter tout malentendu : l'absence de règles d'accord en créole, souvent invoquée, avec une malheureuse confusion entre accord et flexion – alors que la seconde n'implique absolument pas le premier – ne saurait constituer un argument contre la reconnaissance d'une flexion en créole réunionnais.

7. Voir par exemple Cellier (1985, 94).

8. La différence entre auxiliaire et particule est évidemment plus nette dans les langues connaissant la flexion verbale, ce qui est le cas du créole réunionnais : on peut en effet y distinguer les auxiliaires, qui connaissent la flexion, des particules, qui sont invariables. En outre, certains critères distributionnels confirment la répartition des formes en auxiliaires et particules préverbaux (voir *infra*).

9. On distingue le temps flexionnel (ou plus généralement formel) et le temps sémantico-référentiel.

10. Sur ce point, voir Watbled (2013b). Les termes utilisés sont volontairement des calques de l'anglais *tense*, *tensed*, *nontensed*. On ne saurait parler de formes verbales « personnelles » pour le créole, puisqu'il ne connaît pas l'accord du verbe, qui est dépourvu de marqueurs de personne.

11. J'ai sélectionné dans mon corpus des données authentiques et attestées, mais relativement simples, étant donné l'objectif de l'étude.

12. On a coutume de prendre comme lemme (*i.e.* forme de citation) la base verbale.

13. Les termes *présent*, *imparfait*, *futur*, *conditionnel*, *infinitif*, *participe* renvoient au plan formel et non au plan sémantico-référentiel (voir la note 9 ci-dessus). Ainsi, par exemple, l'imparfait (plan formel) exprime le passé imperfectif (plan sémantico-référentiel).

14. Pour une description assez proche, voir Holm (1989, 395) ; l'auteur a recours aux mêmes exemples qu'ici, et mentionne les formes de présent (« present tense »), d'imparfait (« past tense »), de futur (« future »), d'infinitif (« infinitive ») et de participe (« past participle »), omettant toutefois le conditionnel.

15. En créole réunionnais /zot/ correspond soit à « vous » (pluriel), soit à « ils/elles », « eux/elles ».

16. Sur la relation entre l'expression du futur et la négation, voir plus loin.

17. J'entends par « flexif » (cf. flexion) tout marqueur flexionnel, ce qui exclut de cette définition les auxiliaires et les particules (les auxiliaires, connaissant la flexion, sont dotés de flexifs, mais ne sont pas eux-mêmes des flexifs).

18. Dans les transcriptions des formes créoles, les traits d'union symbolisent les frontières de morphèmes (leur emploi ne sera pas systématique).

19. Le fait que la base verbale soit /mãž/ (forme tendue non marquée, présent) suffit à reconnaître la segmentation /mãž-e/ pour la forme non tendue, et par conséquent le flexif /-e/ pour cette forme verbale. Pour les verbes réguliers, ce flexif /-e/ est le marqueur commun de l'infinitif et du participe, qui connaissent le syncrétisme. Un verbe irrégulier comme /vø/ (« vouloir ») distingue quant à lui l'infinitif : /vul-war/, et le participe : /vul-y/ (voir *infra*). La confrontation entre les formes non tendues /mãž-e/ et /vul-war/ (par exemple) confirme la validité de la segmentation postulée ici.

20. Il est très fréquent dans les langues que la combinaison d'un marqueur de futur avec un marqueur de passé exprime non seulement le futur dans le passé, mais aussi la modalité d'hypothèse : c'est le cas en créole réunionnais (tout comme en français et dans les autres langues romanes, en anglais, en mauricien, etc.).

21. La troisième personne du singulier, non marquée, s'est généralisée à l'intégralité de tous les tiroirs verbaux tendus.

22. L'on m'a parfois avancé comme objection des séquences dans lesquelles le /i/ ne serait pas présent dans la production d'énoncés comme (1, 2, 3, 4), alors qu'il l'est dans mes exemples : en réalité, l'absence de /i/ dans de tels cas caractérise des variantes réduites, qui plus est chez une minorité de locuteurs. J'ajoute à ce propos qu'en grammaire, il vaut mieux ne pas prendre en compte les variantes avec réduction articulatoire due à un tempo rapide ou à un style relâché. En revanche, le /i/ est régulièrement absent dans les énoncés de type (5, 6) (*i.e.* avant les formes /va/ et /la/), même en style très relevé : je n'ai jamais relevé d'occurrence de /i/ avant /va/ ou /la/ produite par un locuteur authentiquement créolophone ; ces séquences sont totalement absentes de mon corpus, cette absence étant corroborée par les jugements des locuteurs, qui les rejettent sans hésitation lorsqu'on les leur soumet. Par ailleurs, l'apparition de la forme pronominale /mi/ avant /va/ ne saurait être invoquée contre l'analyse présentée ici ; en effet, cette forme /mi/, qui résulte régulièrement de la contraction de /mwē + i/ dans la variété standard, tend dans certaines variétés avancées à être réinterprétée comme monomorphémique et à supplanter la forme /mwē/ (non suivie de /i/), par exemple dans /mi le malad/ (« je suis malade »), au lieu de la forme standard attendue /mwē le malad/ (voir *infra* : en créole standard, le /i/ ne peut apparaître dans ce contexte, avant le verbe /le/). Il s'agit là d'une extension analogique qui s'explique par la fréquence de /mi/. Malgré cela, la séquence /mi + va/ reste très rare, car les locuteurs qui emploient /mi/ (au lieu de /mwē/) pratiquent en général la contraction /mi + va/ → /ma/, qui donne le même résultat que la contraction /mwē + va/ → /ma/ appliquée par les locuteurs du créole standard. Il résulte de ces observations que pour analyser correctement les données, il vaut mieux s'appuyer sur des énoncés avec en position de sujet un pronom à finale consonantique, /zot/ par exemple, la séquence */zot i va.../ étant agrammaticale dans toutes les variétés. Les séquences /mi va/ présentées par Caïd (2000, 521) n'invalident donc pas la règle interdisant /i/ avant /va/. Quant à la séquence */mi + la/, elle est également agrammaticale dans toutes les variétés, même dans celles où la forme /mi/ est réinterprétée comme monomorphémique.

23. Les parenthèses signalent que l'emploi de /i/ est facultatif dans ce contexte.

24. En créole réunionnais, le passé imperfectif s'oppose au passé perfectif, qui est exprimé par l'auxiliaire /la/ : /kosa zot la mãže/ (« qu'avez-vous mangé ? », passé perfectif) ~ /kosa zot te (i) mãž/ (« que mangiez-vous ? », passé imperfectif) ; à ce sujet, voir Corne (1999, 81-82). Il va de soi qu'en réunionnais la valeur de /te/, comme celle de toute unité, ne peut se comprendre qu'au sein des réseaux d'opposition propres à cette langue, et il n'y a pas lieu de s'étonner que, sur le plan sémantique, la particule /te/ du réunionnais se distingue partiellement des particules qui lui « ressemblent » dans les autres créoles à base française : le /te/ réunionnais véhicule en effet une valeur aspectuo-temporelle (passé imperfectif), alors que le /te/ des créoles de l'Atlantique et le /ti/ mauricien et seychellois expriment une valeur d'antériorité pure, non aspectuelle. À cet égard, les « ressemblances » sont trompeuses et superficielles, ce qui motive sans doute la

prudence dont fait preuve Holm (1989, 395/399) à juste titre. Sur l'expression du temps et de l'aspect, on pourra consulter Damoiseau (2012, 87-122) pour les créoles de l'Atlantique, Véronique (2001) pour le mauricien, et Michaelis (1993) pour le seychellois.

25. Cette forme /te/ est issue de la réinterprétation comme particule préverbale invariable de la forme réduite /te/ de l'imparfait (/lete/) du verbe /le/ (« être ») : voir Corne (1999, 82). Historiquement, on a en effet commencé par une périphrase imperfective progressive avec une relative enchâssée au présent : /zot lete ki mǎž/ > /zot lete i mǎž/ > /zot te (i) mǎž/. Actuellement, l'énorme majorité des locuteurs ne sont pas conscients de la relation (diachronique) entre la particule /te/ et la séquence /lete (k)i/, qui appartient désormais à l'histoire de la langue : il serait donc totalement injustifié de postuler que le /te/ impliqué dans l'imparfait périphrastique est encore une forme réduite de /lete/ dans une analyse synchronique (je remercie Carpanin Marimoutou, qui a confirmé le bien-fondé de ce point de vue lors de nos discussions à ce sujet). À l'issue de cette réinterprétation, la particule /te/ ne peut évidemment pas être considérée comme une forme fléchie.

26. La forme /mǎž/ est certes la forme de base du verbe, mais elle est ici tensée : c'est plus précisément la forme tensée non marquée (présent). Son caractère tensé est révélé par l'impossibilité de l'avoir dans un énoncé comme /zot i sa mǎže/ (« ils vont manger »), qui exige l'infinitif /mǎže/ : */zot i sa mǎž/ est agrammatical, et dans /zot i sa mǎž kabri/ (« ils vont manger du cabri »), on a la forme tronquée de l'infinitif, et non la forme de présent.

27. La précision sur le groupe rythmique est cruciale (Watbled, 2013a). Observons en effet les exemples suivants : /zot la fin mǎž la kaz ut matǎt/ (« ils ont déjà mangé chez ta tante ») ; /zot la fin mǎže bonør komsa/ (« ils ont déjà mangé, si tôt ? »). Dans le premier exemple, la forme /mǎže/ a subi la troncation du flexif /-e/, alors que le complément qui le suit, non seulement n'est pas un objet direct, mais n'est même pas gouverné par ce verbe, puisque c'est un circonstant. Or dans le second exemple, le circonstant n'entraîne pas la troncation. L'explication est d'ordre prosodique (et non pas simplement syntaxique) : le flexif n'est (optionnellement) effacé que si le verbe n'est pas en position finale de groupe rythmique.

28. Sur ce point, voir Corne (1999, 80), qui parle de deux types de « variation Ø/-e » (« the Ø/-e variation appears in two guises »). En réalité, pour les formes tensées, il ne s'agit pas de « variation » *stricto sensu*, mais d'une opposition indépendante du contexte entre le présent /mǎž/ et l'imparfait /mǎže/, alors que pour la forme non tensée /mǎže/ (dont la variante tronquée est /mǎž/), il s'agit d'une alternance conditionnée par le contexte syntaxique et prosodique.

29. Concernant le métalangage, un verbe irrégulier représentatif comme /vø/ (« vouloir »), ayant dans son paradigme flexionnel deux formes distinctes pour son infinitif (/vulwar/) et pour son participe (/vuly/), justifie pleinement le recours à ces deux termes pour les formes non tensées, même si certains créolistes, sans doute animés par leur désir d'éloigner le plus possible l'analyse du réunionnais de celle du français, manifestent à cet égard une certaine réserve. Les termes infinitif et participe sont pourtant courants en linguistique théorique, y compris en créolistique : Holm (1989, 395), par exemple, les emploie à propos du créole réunionnais (voir la note 14 *supra*).

30. L'explication est donnée plus loin.

31. Cette limitation va de pair avec le fait que /va/ ne peut exprimer la futurité que par rapport au moment de l'énonciation. L'utilisation de la séquence /te va/ (particule invariable /te/ + présent flexionnel /va/) pour le futur dans le passé est rarissime (une seule occurrence dans mon corpus) et n'est acceptable qu'en discours rapporté de type indirect.

32. Corne (1999, 82-83), Chaudenson (2003, 356-359).

33. La variante sans amalgame de cette phrase est plus rare, mais néanmoins attestée : /mwě va mǎž rugaj la mory/.

34. Voir Chaudenson (2003, 358-359). Notons au passage que cette question est souvent présentée de manière caricaturale, en laissant entendre à tort que le futur flexionnel serait strictement

réservé aux énoncés négatifs et qu'il serait en distribution complémentaire avec /va/. J'essaie de montrer ici que la réalité est plus subtile et moins rigide que cela. Ajoutons que ceux qui tiennent à nier ou simplement à minimiser le rôle de la flexion en créole réunionnais ont « intérêt » à marginaliser le futur flexionnel.

35. On entend aussi une variante avec métathèse : /mãžar pa/.

36. À cet égard, l'homophonie du flexif /-e/ de la forme non tensée /mãže/ (« manger », « mangé ») et de la forme tensée /mãže/ (imparfait) n'est pas gênante, puisque l'on dispose du test de commutation avec des verbes irréguliers : voir les exemples (19, 20, 21). En outre, comme nous l'avons constaté, la troncation n'affecte que le flexif /-e/ de la forme non tensée, et jamais le flexif d'imparfait (voir *supra*).

37. Dans cette forme /et-e/, le flexif /-e/ est évidemment le marqueur du participe, comme dans la forme non tensée /mãž-e/ (cela s'explique par les origines françaises : cf. *été, mangé*).

38. Cette forme réduite /t-e/ ne doit pas être confondue avec la particule préverbale /te/ vue plus haut ; on pourrait penser que la segmentation serait /le-te/, avec une base /le-/ suivie d'un marqueur /-te/, mais il n'en est rien : la réduction articulatoire (/lete/ → /te/) est indifférente à la segmentation morphologique, et le verbe /le/ a le même marqueur d'imparfait flexionnel /-e/ que tous les autres verbes, d'où la segmentation proposée ici (/l-et-e/). Cette analyse est confirmée par le fait que le /t/ du radical dans /l-et-e/ se retrouve dans les deux formes non tensées : l'infinitif /et/ et le participe /et-e/.

Il existe au moins deux raisons de ne pas confondre la variante réduite /te/ de /lete/ avec la particule préverbale /te/ : la première est que la forme /(le)te/ dans /zot (le)te malad/ est clairement l'imparfait flexionnel de la copule /le/ (« être »), alors que la particule préverbale /te/ n'est absolument pas une copule dans une analyse synchronique du créole réunionnais contemporain ; la seconde est que la variante « normale » de l'imparfait de la copule est la forme pleine /lete/ (et non /te/, qui est clairement le produit d'une réduction), tandis que la seule forme de la particule en créole contemporain est /te/.

39. Dans « tensée non future », chaque terme est important : « tensée », parce que le préfixe est absent des formes non tensées /et/ et /et-e/ ; « non future », car il ne se trouve que dans deux des formes tensées, le présent /l-e/ et l'imparfait /l-et-e/, et il est absent quand on a le flexif de futur /-r(a)/, dans /s-ra/ et /s-r-e/. La segmentation proposée et l'hypothèse du préfixe /l-/ ne sont donc absolument pas *ad hoc*, d'autant plus que le préfixe permet d'expliquer la distribution de /i/ (voir *infra*).

40. Dans ses autres emplois, son fonctionnement est analogue.

41. Dans les emplois non auxiliaires, on a aussi les variantes /n-a/ (avec reduplication, libre ou en fonction du contexte : /nana/, /nena/) pour le présent et /n-av-e/ pour l'imparfait.

42. Variantes: /l-o-ra/, /l-o-r-e/.

43. Ce participe /y/ a une gamme d'emplois globalement beaucoup plus réduite que son homologue français et ne peut pas être auxiliaire.

44. Ou /n-/ pour les variantes des emplois non auxiliaires (voir la note 41 ci-dessus).

45. Voir Watbled (2013a ; 2013b).

46. Dans la variante surautilisée /zot nore te fin dāse/, la forme tensée /nore/ est en fait suivie du participe /ete/ du verbe /le/ (voir *supra*), dont le /e/ initial se contracte avec le /e/ final de /nore/. La forme résultante /te/ ne doit être confondue ni avec la particule invariable /te/, ni avec la forme réduite /te/ de l'imparfait /lete/.

47. Ma théorie est très proche de celle de Michaelis (2001), qui considère le /i/ réunionnais comme un marqueur prädicatif. Corne (1999) avançait une proposition analogue en qualifiant le /i/ de « finite verb marker » (marqueur de verbe fini), mais pour évoquer ensuite l'idée que ce pourrait être un « present tense marker » (marqueur de présent), hypothèse dont je montre ici qu'elle est invalidée. Le point de vue syntaxique est soutenu par Cellier (1985, 86) : pour lui, /i/ est un « indice verbal » qui « est devenu en créole un support du verbe, avec une fonction neutre

vis-à-vis de la personne ou de la temporalité ou de l'aspectivité ».

Plusieurs créolistes privilégient des explications d'ordre sémantique. Ainsi, pour Chaudenson (1974, 333), /i/ « est le morphème de présent », hypothèse contredite par de nombreux exemples : ici-même, (2, 3, 4, 19, 25, 28, 29, 32, 33, 34, 36, etc.). Pour Caïd (2000, 451), « le morphème verbal /i/ n'est pas sémantiquement vide », il exprimerait entre autres une « valeur d'inaccompli », mais cela oblige à faire entrer /i/ dans le paradigme des auxiliaires : « [...] il semble que le morphème verbal /i/ peut être considéré comme un auxiliaire et non comme un simple indice verbal » (2000, 450) : le problème est que nous avons affaire à une particule et non à un auxiliaire, puisque /i/ est invariable alors que les auxiliaires connaissent la flexion (nous avons vu également que la place de la négation montre que /i/ et /la/ entrent dans deux paradigmes différents). Plus généralement, l'hypothèse sémantique de Caïd n'est pas conciliable avec l'hypothèse syntaxique défendue ici (/i/ marqueur prédicatif) : Caïd (2000, 451) considère en effet que /i/ exprime des « valeurs aspectuelles », alors que mon analyse entend démontrer que ce n'est pas le cas. Staudacher-Valliamée (2004, 87) propose une valeur sémantique abstraite de type aspectuel : /i/ « indique l'entrée en procès ». Pour Ramassamy (1985, 56), « /i/ est hors aspect et hors temps », mais elle oppose prédicats « processifs » et prédicats « non processifs », ce qui revient à une approche sémantique ; en outre, elle pose « l'existence de /i/ en structure profonde de tout énoncé à prédicat processif », avec une règle d'effacement « lorsque sa présence n'est pas nécessaire » (1985, 57), par exemple avant /la/ ou /va/ : cette hypothèse n'est pas convaincante, puisqu'elle revient à postuler la présence de /i/ aussi bien quand il apparaît que quand il n'apparaît pas, avec une règle réparatrice *ad hoc* permettant de retrouver les bonnes données en structure de « surface » (l'influence d'anciennes théories transformationnelles est évidente).

48. Les formes /vu/ et /u/ sont des variantes du pronom de deuxième personne du singulier.

49. Rappelons que le sandhi externe consiste en modifications phonologiques aux frontières de mots.

50. Sur la réinterprétation de /mi/ comme monomorphémique et sur son emploi avant /le/ ou /lete/ (entre autres), voir la note 22 (cela donnerait ici /mi le kōtā/ au lieu de /mwē le kōtā/). Par ailleurs, autre problème, on rencontre le /i/ avant /le/ dans certains contextes même en créole standard, comme par exemple dans /usa zot i le/ (« où êtes-vous ? »), mais dans ce cas, il s'agit de ce que j'appelle le « /i/ prosodique » (Watbled 2013a), dont la présence sert à assurer une structure dissyllabique (/i le/) : comparez /usa zot i le/ avec /usa zot lete/ (« où étiez-vous ? »), séquence ne requérant pas le /i/, puisque l'on a déjà deux syllabes (/lete/).

51. À ceux qui seraient tentés de considérer que l'hypothèse des préfixes /l-/ et /n-/ est *ad hoc* (voir la note 39), il peut être répondu que, de toute façon, il faut bien constater que le /i/ n'apparaît pas avant les formes des verbes /le/ (« être ») et /la/ (« avoir ») commençant par un /l/ ou un /n/ : ce qui serait *ad hoc*, ce serait de se contenter d'énoncer ce fait sans l'expliquer.

52. Dans la forme de futur /s-ra/ (/zot i sra kōtā/, « ils seront contents »), la base verbale est réduite au /s-/ et ne peut être préfixée.

53. Sur la raison des (rares) occurrences de /mi/ avant /va/, voir la note 22.

54. Le caractère simplement optionnel de /i/ après /te/ confirme la réinterprétation de /te/ comme particule en créole réunionnais contemporain (voir les notes 25 et 38), la tendance récente consistant à ne pas faire se suivre les deux particules.

RÉSUMÉS

Cet article propose une analyse du créole réunionnais sur les points suivants : la flexion verbale, l'auxiliation, les particules préverbales, avec un intérêt particulier pour la particule /i/. Il tente de répondre à quelques questions cruciales :

- Est-il fondé de postuler une flexion verbale ?
- Quels sont les marqueurs flexionnels verbaux ?
- Quelles sont les catégories flexionnelles verbales ?
- Sur la base de quels critères distingue-t-on auxiliaires et particules préverbales ?

Je défends l'idée que la particule /i/ ne véhicule pas de valeur sémantique, mais joue le rôle de marqueur prédicatif signalant que la forme verbale qu'elle précède est tensée.

In this paper, I put forward an analysis of Reunion Creole on the following topics: verb inflection, auxiliaries, preverbal particles, with especial consideration of preverbal /i/. I aim at answering some crucial questions:

- Is it legitimate to postulate verb inflection?
- If so, what are the verbal inflectional markers and categories?
- What criteria may be used for distinguishing auxiliaries and preverbal particles?

I advocate the idea that the preverbal particle /i/ does not convey any semantic value, but is a predicate marker signalling that the verb form which it precedes is tensed.

INDEX

Mots-clés : créole, flexion, auxiliaire, particule préverbale, temps

Keywords : Creole, inflection, auxiliary, preverbal particle, tense

AUTEUR

JEAN-PHILIPPE WATBLED

Université de la Réunion
jphwatbled[at]gmail.com